

## EDUCATION ACT

Pursuant to the *Education Act*, the Minister of Education orders

**1** By-elections are to be held on Monday, October 22, 2018, under the direction of the chief electoral officer, for the following positions:

- (a) two positions on the Eliza Van Bibber School Council of Attendance Area #19;
- (b) two positions on the Nelnah Bessie John School Council of Attendance Area #20;
- (c) four positions on the Ross River School Council of Attendance Area #17;
- (d) three positions on the St. Elias Community School Council of Attendance Area #4;
- (e) four positions on the Takhini Elementary School Council of Attendance Area #18.

**2** Thursday, October 11, 2018 is the date for the nomination of candidates for the by-elections referred to in section 1.

Dated at Whitehorse, Yukon, September 18, 2018.

\_\_\_\_\_  
Minister of Education

## LOI SUR L'ÉDUCATION

Le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'Éducation*, arrête :

**1** Il y aura des élections partielles le lundi 22 octobre 2018, sous la direction du directeur général des élections, pour les postes qui suivent :

- a) deux postes au sein du conseil scolaire de l'école Eliza-Van-Bibber, zone de fréquentation n° 19;
- b) deux postes au sein du conseil scolaire de l'école Nelnah-Bessie-John, zone de fréquentation n° 20;
- c) quatre postes au sein du conseil scolaire de l'école de Ross River, zone de fréquentation n° 17;
- d) trois postes au sein du conseil scolaire de l'école St. Elias, zone de fréquentation n° 4;
- e) quatre postes au sein du conseil scolaire de l'école élémentaire de Takhini, zone de fréquentation n° 18.

**2** Pour les élections partielles mentionnées à l'article 1, la date de présentation des candidatures est fixée au jeudi 11 octobre 2018.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 18 septembre 2018.

\_\_\_\_\_  
Ministre de l'Éducation